Direction des Statistiques et de la Science des Données

santé famille retraite services

2025

FINANCEMENT DU REGIME AGRICOLE
LA COMPENSATION DEMOGRAPHIQUE VIEILLESSE

Afin de corriger les déséquilibres démographiques et les disparités contributives entre régimes de retraite de base, un mécanisme de solidarité financière a été instauré en 1974 : la compensation démographique vieillesse. Elle vise à répartir de manière plus équitable les charges entre les régimes. Ces transferts financiers, qui vont des régimes ayant le meilleur ratio démographique vers les plus déficitaires, peuvent représenter une part importante des recettes pour ces derniers.

Le régime agricole concentre 1,3 million de cotisants, soit 3,6 % de l'ensemble des régimes, et 2,6 millions de retraités, soit 12,6 % de l'ensemble. Le régime agricole perçoit plus de 5,2 milliards d'euros de compensation sur un montant total de près de 6,5 milliards d'euros transférés.

TRANSFERTS FINANCIERS

6,5 milliards d'euros de compensation transférés
par les régimes contributeurs aux régimes dits "déficitaires"

4,1 milliards d'euros versés par le régime général
principal régime contributeur

5,2 milliards d'euros de compensation perçus dont
par le régime agricole
- **2,6** milliards d'€ Salariés
- **2,6** milliards d'€ Non-Salariés

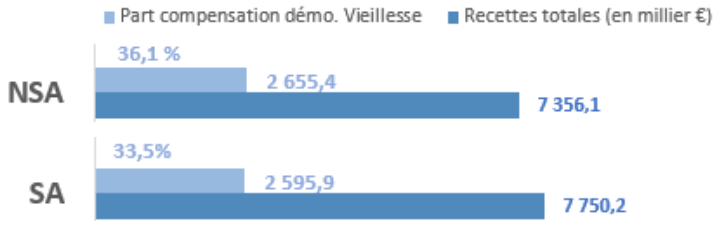

LES REGIMES DE SECURITE SOCIALE QUI VERSENT

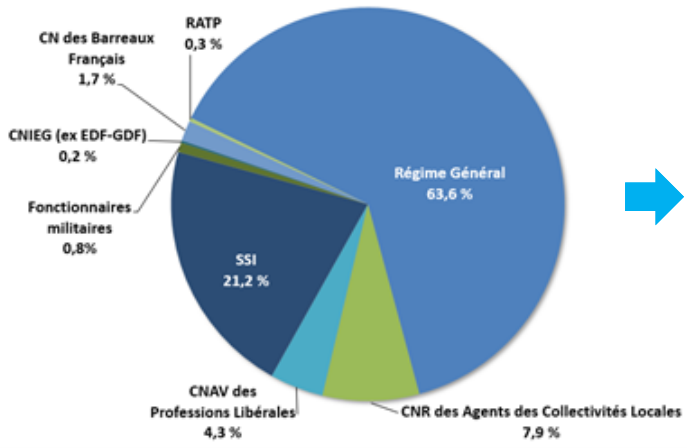

LES REGIMES DE SECURITE SOCIALE QUI RECOIVENT

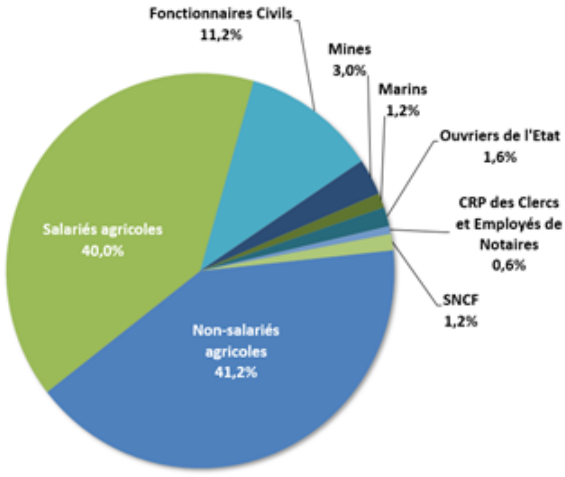

EFFECTIFS COTISANTS ET RETRAITES

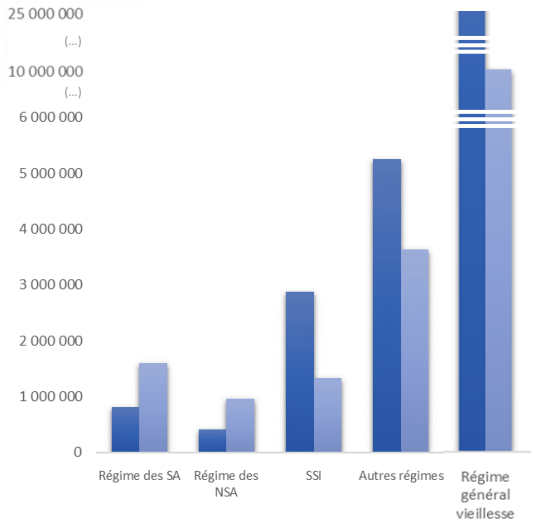

Effectifs des cotisants vieillesse
NSA : - 2,2 % sur 1 an
SA : - 1,5 % sur 1 an
RG : + 1,4 % sur 1 an

Effectifs des retraités
NSA : - 2,8 % sur 1 an
SA : - 1,6 % sur 1 an
RG : + 1,8 % sur 1 an

RATIO DEMOGRAPHIQUE

(nombre de retraités pour un cotisant
Lecture : au régime NSA, on dénombre 2,33 retraités par cotisant)

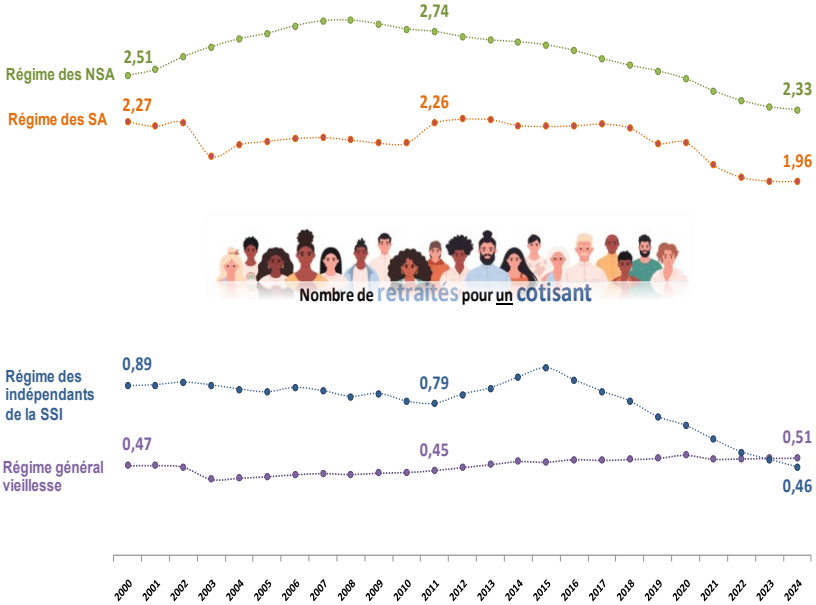

Source : MSA-DSSD. Millésime des données : 2024. Plus d'informations sur le site https://statistiques.msa.fr/